



Conseil d'administration du 16 novembre 2017

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 35

Membres ayant donné mandat : 2

Nombre de voix : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20170463
ADHESION A DES PERSONNES MORALES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 07 novembre 2017, s'est réuni le 16 novembre 2017 à 9H30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : Mme Claire ASSIER, représente M. François BOURNEAU, M. Marc LOCATELLI, représente le Général Pierre CHAVANCY, M. Didier SOUSTELLE, représente Mme Annie VIU, Mme Monique DUPRE, représente Mme Damienne VERGUIN, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Jean-Michel RIEUTORD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. André BOUDES, M. Thomas VIDAL, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Denis BERTRAND, qui siège aussi en tant que suppléant de Mme Michèle MANOA, M. Christian HUGUET, Mme Sophie MALIGE, représente Mme Sophie PANTEL, M. Francis COURTES, M. Robert AIGOIN, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, qui représente aussi M. Denis BOUAD, Mme Catherine CIBIEN, M. Georges ZINSSTAG, M. Denis PIT, M. Lucien AFFORTIT, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Henri CLEMENT, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Line ROUSTAN, M. Yves VERILHAC, Mme Anne-Caroline PREVOT, Mme Frédérique GOMEZ, M. Daniel SEVEN, M. Kisis CENDRIER.

Ayant donné mandat : M. André THERON a donné mandat à M. Henri COUDERC, M. Roland CANAYER a donné mandat à M. Henri COUDERC.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion à la personne morale :

- OPIE (office pour les insectes et leur environnement) – BP 30 – 78041 GUYANCOURT cedex, au titre de l'année 2018, pour un montant de 30 €.

La directrice,



Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC